

**FEUILLET DE CLOTURE
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2019
COMPTE RENDU**

Date de la Convocation : 27 mars 2019

Présents : Michel CAUSSE - Nadine MALATERRE - Elian BOUZAT - Geneviève ABRANTES - Claude BAUMES – Aude JALADE - Jacky LACAN - Annette CLUZEL - - Vincent NICOULEAU - Claude AUSTRY - Lucien BONNEVIALLE - Josette VAYSSE – Anne-Marie JOULIA - Magali RUDELLE - Jean-Marie PUECH - Sandrine SERIN – Jean-Denis GRIMAL.

Mandats : Christian GEORGES à Michel CAUSSE - Sophie ESTEVENY à Annette CLUZEL

Absent et excusée : /

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- vente d'un terrain au lotissement de l'Europe.
- vente d'un terrain à la ZAC de Borie de la Croix

Vote : Pour : unanimité Contre : /

N° 2019 / 14 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2018

☞ Commune - Service Assainissement – Lotissement de l'Europe

Vote : Pour : unanimité Contre : / Abstention : /

N° 2019 / 15 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Le maire ne prend pas part au vote

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**N° 2019 / 16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT
2018**

Le maire ne prend pas part au vote

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**N° 2019 / 17 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'EUROPE
2018**

Le maire ne prend pas part au vote

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

N° 2019 / 18 - BP COMMUNE 2019 : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé en section de fonctionnement, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2.

Ainsi, l'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

BP COMMUNE 2019 AFFECTATION DES RESULTATS	
Besoin de financement de l'investissement	450 630.65 €
Reste à réaliser Investissement 2018	901 671.00 €
Excédent de fonctionnement 2018	457 733.44 €
Proposition d'affectation au R 1068 (investissement)	450 630.65 €
Proposition de report en fonctionnement au R002	7 102.79 €

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 19 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Proposition : maintien des taux 2018.

Taxe d'habitation : **11.41 %** Taxe foncier bâti : **14.37 %** Taxe foncier non bâti : **71.05 %**

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019.

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 21 - BP 2019 SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT.

BP ASSAINISSEMENT 2019 AFFECTATION DES RESULTATS	
Besoin de financement de l'investissement	0.00 €
Reste à réaliser	196 600.00 €
Excédent de fonctionnement 2018	28 701.47 €
Proposition d'affectation au R 1068 (investissement)	0.00 €
Proposition de report en fonctionnement au R002	28 701.47 €

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 22 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 23 - SUBVENTIONS AU BUDGET LOTISSEMENT

Il est rappelé au Conseil Municipal que le tarif fixé par délibération n°2016/39 ne permet pas d'équilibrer le budget annexe lotissement de l'Europe, il convient donc de verser une subvention d'équilibre d'environ 165 000 €.

Ce déficit devra être apuré à la clôture de l'opération par le versement d'une subvention du budget principal de la commune.

Afin de préparer cette clôture, il est proposé au Conseil Municipal de provisionner et de lisser cette dépense sur 3ans.

- 65 000 € pour l'exercice 2019

- 50 000 € pour l'exercice 2020

- 50 000 € pour l'exercice 2021

Cette opération semi-budgétaire consistera :

En une dépense en section fonctionnement au chapitre 68 du budget principal de la commune (compte 6815)

☞ Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le plan de provisionnement du déficit du lotissement.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 24 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOT DE L'EUROPE 2019

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 25 SUBVENTIONS AUX ECOLES 2019 – VOYAGES SCOLAIRES -

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation allouée en 2018 soit :

☞ **9 €** par élève par jour et par élève avec un maximum de 5 jours.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 26 REACTUALISATION DU COUT D'UN ELEVE DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC DE REQUISTA

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu le 25 janvier 2000 entre l'Etat et l'Ecole Privée "St Joseph" et que, conformément à l'article 12 dudit contrat, la Commune de Réquista, siège de l'école, doit assumer les charges de fonctionnement (matériel) dans les conditions rappelées à l'annexe de la circulaire n°212-025 du 15 février 2012.

☞ Le forfait communal par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans le groupe scolaire public de Réquista pour la part des dépenses obligatoires.

La grille de calcul du forfait communal jointe en annexe à la présente délibération fait ressortir le coût suivant :

850.19 € par élève.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 27 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE "SAINT JOSEPH" SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.

☞ Participation de **850.19 €** par élève de la Commune.

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 28 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter dans le cadre du budget primitif de la commune, les subventions 2019 allouées aux associations de la Commune dont le détail est précisé page 76 du BP 2019 pour une somme globale de 70 000 €.

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 29 - LOCATIONS PRECAIRES 2019

NOM DU LOCATAIRE	ADRESSE	LIEUDIT LOCATION	SURFACE
CLERGUE Jeanine	Le Givaldenq	Camp Grand	1 ha 52 a 90 ca
SOULIE Jean-Louis	Griac	La Borie de la Croix	2 ha 04 a 00 ca
VIGROUX Patrick	Roussilles	La Grèze	0 ha 50 a 00 ca
GAEC du BOUET	La Vaysse	Riou- Sec haut	0 ha 71 a 00 ca
GAEC de Montplaisir	Montplaisir	La Borie de la Croix	1 ha 00 a 00 ca
EARL des 4 Chênes	Estrieysses de Lebous	La Borie de la Croix	1 ha 30 a 28 ca

☞ Proposition : maintien des tarifs 2018 soit **185 € / ha**

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 30 - PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUSICAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2018/21 il a été décidé de la construction d'un atelier musical et de lancer l'étude du projet.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir établir un plan de financement provisoire pour cette opération et d'en solliciter les subventions.

plan de financement provisoire ATELIER MUSICAL	
Montant total de l'opération HT	250 000.00 €
Direction de l'Action Territoriale de la Ruralité et de la Montagne (Région)	25 000.00 €
Fonds propres de la commune	225 000.00 €

Vote : Pour : unanimité **Contre : /** **Abstention : /**

N° 2019 / 31 - SMICA : AVENANT A LA CONVENTION « ACTES ADMINISTRATIFS »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier Conseil d'Administration d'Aveyron Ingénierie, ce dernier a décidé de revoir le mode de fonctionnement relatif aux demandes de renseignements au Service de la Publicité Foncière (SPF).

Suite à cette décision, il est nécessaire de modifier l'article 4 de notre convention portant sur les modalités de réception et de paiement des demandes de renseignements.

Aveyron Ingénierie continuera à établir et à envoyer les demandes de renseignements au SPF. Par contre ces demandes seront établies au nom d'Aveyron Ingénierie qui les recevra directement et qui ensuite les refacturera aux Communes.

L'objectif est de réduire les délais de réception et de maintenir un délai suffisant au rédacteur de l'acte.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre une nouvelle délibération approuvant les nouvelles modalités comme définies dans l'avenant de la convention ci-joint.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 32 RH : CREATIONS DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois non permanents (contractuels).

Il rappelle également que sur le fondement des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 la délibération qui crée le poste correspondant doit obligatoirement préciser **le grade ; la durée hebdomadaire de temps de travail et doit correspondre aux crédits inscrits au budget en cours.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer :

type de contrat de travail	nombre	cadre d'emploi	temps de travail
accroissement temporaire d'activité	2	Adjoint Technique	25/35ème
accroissement saisonnier d'activité	2	Adjoint Technique	temps complet
Absence de cadre d'emploi	1	Adjoint Technique	04/35ème

☞ L'emploi pour « Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes » est un emploi lié au marché ovin il est relatif à l'animateur de vente aux enchères: « Chef de Vente »

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 33 DENOMINATION D'UNE NOUVELLE PLACE.

Suite à l'aménagement du bourg-centre, Monsieur le Maire propose de dénommer la place laissée vacante par la démolition de l'école Saint-Joseph :

☞ « Espace Saint-Joseph »

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 34 DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC DU MARCHÉ OVIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour le Marché Ovin de Réquista n'a pas de nom. Il propose à l'assemblée de lui donner le nom de son fondateur soit :

☞ « Espace Marcel Raymond SOUCHON »

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 35 VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT DE L'EUROPE.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant de Madame et Monsieur VIADA Patrick, domiciliés 12 B Avenue du Dr Ferral » 12170 REQUISTA, à l'effet d'acquérir le lot n° 07 (Section B n° 587), d'une contenance de 754 m², sis au lotissement communal de l'Europe à REQUISTA.

Il rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente a été fixé à 30 € le m² par délibération n°2016/39 du 04 août 2016.

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

N° 2019 / 36 VENTE D'UN TERRAIN A LA ZAC DE BORIE DE LA CROIX

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant du Conseil Départemental, à l'effet d'acquérir une portion de parcelle (Section B n° 537), d'une contenance de 5600 m², sis ZAC Borie de la Croix à REQUISTA, fin de disposer d'un dépôt de matériaux sur la commune de Réquista.

Actuellement le prix du m² de la ZAC est fixé à 7.63 € HT. Mais compte tenu des travaux à réaliser par les soins du Conseil Départemental visant à l'aménagement de leur future acquisition, le Conseil Départemental propose à la Commune d'acquérir le lot au prix de 5 € TTC le m².

Cet aménagement prévoit également la réalisation d'un accès qui servirait au lot voisin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable du Pôle Evaluation du Domaine.

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente et sur son prix.

Vote : Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /